



Genève, Septembre 1948. Séance du Conseil Général de l'OIR.

CHAPITRE XII

Conseil général et Comité exécutif

Le 20 août 1948, le Secrétaire général des Nations Unies déclarait que la Constitution de l'OIR entrerait en vigueur, quinze Etats y ayant adhéré. Le 10 septembre 1948, la Commission préparatoire de l'OIR tenait sa dernière réunion afin de convoquer le Conseil général de l'Organisation pour sa première session.

Celle-ci s'ouvrait le 13 septembre 1948 et réunissait les délégués des quinze Etats membres ainsi qu'un certain nombre d'observateurs représentant des gouvernements et des institutions spécialisées qui s'intéressaient à l'œuvre de l'OIR. S.E. M. Henri Ponsot, Ambassadeur de France, fut élu président. Le Conseil prit une série de mesures indispensables à l'établissement de l'Organisation et adopta les budgets des deuxième et troisième exercices. M. William Hallam Tuck, Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire dès août 1947, fut élu à l'unanimité Directeur général. Le Conseil fixa, dans leurs grandes lignes, les principes à appliquer en matière de rapatriement, de réinstallation et d'assistance matérielle; d'une manière générale, il confirma ceux qui avaient déjà été suivis

par la Commission préparatoire, insistant notamment sur l'importance du rapatriement, approuvant la restriction aux cas de détresse des admissions à l'assistance matérielle et les niveaux d'assistance à accorder aux réfugiés. Il adressa un appel à toutes les personnes et à tous les pays, qu'ils fussent ou non membres de l'OIR, pour les inviter à offrir des possibilités de réinstallation aux réfugiés.

Les représentants de l'Australie, de la Belgique, du Canada, de la Chine, des Etats-Unis, de la France, de la Norvège, du Royaume-Uni et du Venezuela furent élus membres du Comité exécutif; à son tour, ce dernier élut S.E. M. Jean Desy (Canada) comme premier Président.

Le Comité exécutif a tenu sa deuxième session à Rome, en décembre 1948; la principale question dont il était saisi était la politique de l'OIR à propos de l'immigration des réfugiés relevant de son mandat dans les pays du Proche-Orient. Le Comité n'ayant pu parvenir à une décision au cours de sa session de Rome se réunit de nouveau à Genève en janvier 1949. Il décida alors de rembourser, dans certaines conditions déterminées, aux organisations bénévoles juives qui avaient organisé l'émigration en Palestine et dans les pays voisins, les frais de transport des personnes relevant du mandat de l'OIR. A la même session le Comité autorisa l'évacuation immédiate de Chine de tous les réfugiés européens relevant du mandat de l'Organisation et dont la vie ou les conditions d'existence se trouvaient sérieusement menacées; ils devaient être accueillis provisoirement sur le territoire de la République des Philippines sous certaines conditions, en attendant de pouvoir être réinstallés ailleurs.

Le Comité tenait en mars 1949 sa quatrième session au cours de laquelle il décida que certains réfugiés résidant en Grèce et en Italie pouvaient, sous certaines réserves, être admis à l'assistance de l'Organisation. Son premier Président étant parvenu au terme de son mandat, le Comité élut à la présidence M. Guérin de Beaumont (France).

En mars 1949, le Conseil général se réunissait pour sa deuxième session et élisait S.E. M. Jean Desy (Canada) comme Président pour la session. Parmi les principales questions inscrites à son ordre du jour figuraient les recommandations que conformément aux instructions du Comité exécutif, le Directeur général devait lui présenter au sujet de l'achèvement de la tâche de l'OIR et de l'action internationale à envisager pour l'avenir de l'œuvre d'assistance aux réfugiés. Comme il était indispensable que les plans relatifs à l'achèvement de la tâche de l'Organisation fussent établis bien avant le 30 juin 1950, le Conseil décida de se réunir en session extraordinaire en juin 1949, afin d'examiner les nouvelles

recommandations qu'il avait chargé le Directeur général d'établir en tenant compte des vues exprimées lors de la deuxième session ¹.

En juin 1949, M. William Hallam Tuck a présenté sa démission de Directeur général. Le Président du Comité exécutif réunit alors le Comité à Genève afin d'examiner la question et, dans le cas où la démission serait acceptée, de désigner un candidat qui serait présenté au Conseil général afin que ce dernier puisse élire le successeur de M. Tuck ².

¹ La troisième session (extraordinaire) prit fin le 8 juillet 1949, soit après la période faisant l'objet du présent rapport. Le Conseil chargea le Directeur général de réduire progressivement les services d'assistance matérielle, en fixant des dates-limite pour la cessation des admissions nouvelles, d'élaborer des plans en faveur des réfugiés et personnes déplacées qui auront besoin d'une assistance permanente, dans une institution par exemple, et de prendre les mesures nécessaires en vue de la liquidation progressive de l'Organisation. Le Conseil adressa également un appel urgent à tous les Etats, leur demandant de faire tous leurs efforts pour étendre leur programme d'immigration et de se montrer aussi libéraux que possible dans leur sélection et l'application de leurs critères d'admission, de manière à permettre à l'Organisation d'achever son programme de réinstallation à la date la plus rapprochée possible. A propos de l'action internationale à envisager pour l'avenir de l'œuvre d'assistance aux réfugiés, le Conseil général soumit un memorandum au Conseil économique et social des Nations Unies, organisme compétent en la matière.

² Le Comité exécutif désigna M. J. Donald Kingsley comme candidat au poste de Directeur général; après avoir accepté, avec un profond regret, la démission de M. Tuck, le Conseil élit M. Kingsley pour lui succéder à dater du 31 juillet 1949.